

## Séance publique du 24 novembre 2003

### Délibération n° 2003-1535

commission principale : développement économique

commune (s) : Irigny - Pierre Bénite - Saint Genis Laval

objet : **Requalification des zones et parcs industriels - Zone industrielle la Mouche - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 4 novembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Initiée en 1997, la démarche de requalification des zones et parcs industriels demeure une priorité de la communauté urbaine de Lyon. En 2003 s'est déroulée une phase d'évaluation et de concertation avec les acteurs locaux (communes, associations de chefs d'entreprises) et les partenaires de la démarche Grand Lyon, l'esprit d'entreprise. Elle a abouti à la définition des objectifs suivants :

- assurer une intervention équitable de la collectivité auprès des entreprises implantées dans ces zones d'activités, en parallèle aux opérations d'aménagement importantes engagées pour l'accueil de nouvelles entreprises,
- effectuer une prestation de meilleure qualité au niveau de l'entretien et de l'aménagement de ces zones en y concentrant des moyens financiers et humains spécifiques pendant une période donnée et sur un périmètre précis,
- permettre une meilleure implication des entreprises concernées par un travail régulier de partenariat et d'association aux projets,
- améliorer la participation des zones d'activités concernées aux dynamiques et stratégies économiques de l'agglomération (notamment en valorisant leur potentiel foncier et leur capacité de renouvellement),
- assurer la bonne prise en compte des attentes émises dans les zones d'activités dans l'élaboration et l'animation des grandes politiques de la communauté urbaine de Lyon (assainissement, propreté, déplacements, risques),
- participer au titre de nos compétences aux projets de développement des entreprises,
- renforcer la cohérence et la transversalité des interventions des services des collectivités concernées.

Pour la partie concernant les investissements communautaires, la requalification des zones et parcs industriels figure dans la programmation pluriannuelle d'investissements (PPI) de la Communauté urbaine au titre du développement économique à hauteur de 25 M€ 1,8 M€ ont été dépensés sur la période 2001-2003. Au titre du contrat d'agglomération, le conseil régional Rhône-Alpes participe à hauteur de 2,5 M€ aux opérations de requalification. Une programmation zone par zone a été établie pour la période 2004-2007.

Les objectifs de cette délibération sont, pour la zone industrielle de la Mouche :

- la validation d'une liste actualisée d'opérations,
- la mise en place d'une autorisation de programme partielle pour 2004-2007,
- l'individualisation des crédits de paiement nécessaires au lancement des opérations à poursuivre ou à engager dans la zone industrielle de la Mouche.

D'une superficie de 120 hectares, la zone industrielle de la Mouche (Saint Genis Laval, Irigny, Pierre Bénite) accueille 4 500 emplois au sein de 220 entreprises. Difficilement accessible et disposant d'un réseau de voirie peu lisible, cette zone souffre également d'un niveau médiocre des infrastructures publiques et d'une mixité sans harmonie avec des secteurs d'habitat. La vocation et l'image du site sont victimes de ces contraintes. En conséquence, l'action prioritaire sur la création et la requalification des voiries doit s'accompagner de la mise en place d'un projet économique volontariste et cohérent. Enfin, la zone devra bénéficier d'un dispositif de signalétique complet et performant.

Le montant de 269 000 € est d'ores et déjà individualisé sur 2004 pour des opérations à l'étude ou engagées. Les opérations, aujourd'hui proposées pour la période 2004-2007, sont les suivantes :

- la liaison la Mouche-les Sources : création d'une voie,
- le chemin de la Mouche : requalification,
- la rue des Sources : requalification,
- la rue Jules Guesde : requalification,
- la liaison les Platanes-les Sources : création,
- le jalonnement et la signalétique : mise en place,
- les acquisitions foncières.

Un bilan annuel de l'avancement des opérations sera effectué devant le Bureau de la Communauté urbaine. Le conseil de Communauté sera ensuite sollicité, sur cette base, pour la mise en place de nouveaux crédits de paiement ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

#### DELIBERE

**1° - Valide** la liste des opérations prévues pour la zone industrielle de la Mouche.

**2° - Regroupe** les crédits de paiement déjà affectés à des opérations concernant la zone industrielle de la Mouche en une seule opération refondue pour un montant total de 269 000 € sur la période 2004-2007.

**3° - Procède** à une individualisation complémentaire d'un montant de 4 181 000 € permettant la réévaluation des opérations engagées, le lancement de nouveaux projets et portant le montant total de l'autorisation de programme pour 2004-2007 à 4 450 000 €.

**4° - Propose** l'échéancier prévisionnel de paiement suivant :

- 1 160 000 € pour l'année 2004,
- 1 995 000 € pour l'année 2005
- 855 000 € pour l'année 2006,
- 440 000 € pour l'année 2007.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,